

# LA GAZETTE DE MARCHASTEL

Numéro 5 - Février 2011

Journal d'information édité par la municipalité de Marchastel

**Numéro 5 - Février 2011**



## Edito

2011 est là et en ce début d'année, je souhaite vous présenter au nom de tout le conseil municipal nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. J'aurai une pensée particulière pour ceux qui sont confrontés à la maladie et que 2011 leur donne la force de lutter.

Meilleurs vœux également à notre commune qui résiste tant bien que mal à la lente érosion de nos campagnes. 2011 ne sera pas facile pour elle : les budgets vont être encore plus difficiles à boucler en cette période d'austérité annoncée.

Pourtant, il faudra toujours entretenir les routes, remplacer la chaudière de la mairie qui rend l'âme. L'école elle aussi est menacée : manque d'enfants, suppressions de postes. Y aura-t'il encore 2 classes sur le Regroupement Pédagogique Lutgarde-Marchastel- St Amandin, garantissant le maintien d'une école maternelle, indispensable aux jeunes couples qui restent ?

Pour couronner le tout, mais il est permis d'en rire, l'Etat voudrait, pour nous mettre aux normes Handicap, souhait louable, que nous installions un ascenseur à la mairie pour accéder à l'étage...

Il ne faut cependant pas être trop pessimiste : souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants qui viennent de faire le choix d'habiter et de vivre toute l'année à Marchastel.

*Jean-Maurice EMORINE,*

*Maire de Marchastel*

**Horaires d'ouverture de la mairie**

**Lundi et Vendredi de 14h à 17h**

**Mardi et Jeudi de 9h à 12h**

## Au sommaire de ce bulletin

Page 1 : Edito

Page 2 : Sécurité de l'église et Quads

Page 3 : Chiens errants, naissances, décès

Page 4 : Comité des Fêtes et repas du CCAS

<http://marchastel-animation.over-blog.com>

## Elections cantonales

Le siège de conseiller général de notre canton est renouvelable cette année. Les élections auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

### Trophée de chasse



## Mise en sécurité de l'église

Le chœur de l'église de Marchastel est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 21 août 1992.

Ce classement est justifié par la présence de retables du XVIIème siècle, de statues en bois polychrome, et de mobilier dans la sacristie de la même époque.

Compte tenu de vols répétés dans le département, le Conseil Général a lancé un plan de mise en sécurité pour les églises.

C'est ainsi que l'église de Marchastel est maintenant placée sous alarme pour éviter toute intrusion malveillante.



## Quads

Plusieurs affaires ont animé nos relations avec les adeptes du quad. En effet, depuis 2005, un arrêté a été pris pour interdire la circulation aux véhicules de loisirs sur les chemins de Marchastel à Falgères et Bagilet, du pont de la Rodde à Pouzols.

Cet arrêté a été pris car ces pistes présentent une forte pente et des risques de dégradation. De plus, elles servent à des circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT mis en place par la communauté de communes et le Parc des Volcans.

Il y a incompatibilité à faire cohabiter les loisirs motorisés et ces activités.

Malgré cet arrêté, validé par le contrôle de légalité de la préfecture et du Parc des Volcans, la circulation ne s'est jamais interrompue, les pratiquants quad prétendant qu'il en allait de leur « liberté ».

En 2010, une association a organisé une randonnée, sans que nous les ayons rencontrés en faisant valoir à la préfecture que nous étions d'accord ce qui ne pouvait être le cas. Des altercations ont eu lieu avec des riverains et des pêcheurs.

Ce comportement est inacceptable et, suite à notre intervention, la gendarmerie procède à quelques contrôles.

Ce n'est pas une solution : la moindre des choses serait que ces personnes, dont la très grande majorité ne sont pas contribuable à Marchastel, respectent les décisions de la commune. Ce serait une preuve de civisme.

## Chiens errants

Durant l'année 2010, la commune a connu divers soucis avec des chiens errants : implication dans une chute de cyclomoteur, dégâts causés dans des élevages, divagation sur la voie publique et attitude menaçante, suspicion de dangerosité. Le Code Rural a confié au maire la police concernant ces animaux, il convient donc pour prévenir tout désagrément de rappeler quelques règles élémentaires.

- Depuis 1999, tout chien de plus de 4 mois doit être enregistré et identifié au registre national canin.
- Tout chien, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, est considéré en état de divagation s'il n'est pas sous la surveillance de son maître ou hors de portée de voix (au-delà de 100 mètres). Il résulte de cette définition que le propriétaire d'un animal, échappant au contrôle de son maître, est systématiquement reconnu responsable des dégâts que le chien pourrait occasionner.
- Lorsqu'il y a des chiens errants, ceux-ci peuvent être capturés sur réquisition du maire et tous les frais (capture, gardiennage, etc) seront facturés au propriétaire qui sera recherché.

Ce rappel n'est pas anodin : il répond à des situations précises sur la commune dont la mairie a été saisie par des concitoyens. La responsabilité de la mairie pouvant être engagée en cas d'inaction, nous donnons systématiquement suite aux déclarations de nuisance ou de sinistre.

Une dernière remarque : au-delà d'une application zélée de la loi, le simple bon sens et le savoir-vivre devraient normalement suffire à résoudre tous les problèmes d'une commune de 160 habitants.

## Mariage

Un mariage a été célébré le 6 novembre 2010 entre Monsieur Thierry Roux (fils de monsieur et madame Raymond Roux de Pouzols) et madame Pascale Philippe. Nos meilleurs vœux de bonheur aux mariés

La quête au profit de l'école a permis de récolter 70 €. Grand merci de la part de tous les enfants.

## Décès de personnes vivant ou nées sur notre commune

Monsieur André Etienne Boutin le 31 décembre

Madame Marie Louise Ronzières née Roux le 9 décembre

Madame Monique Charbonnel le 8 décembre

Monsieur Antony Lemmet le 21 novembre

Monsieur Hubert Charbonnel le 25 septembre

Monsieur Alain Guitard le 22 septembre

Madame Germaine Dussaillant le 17 août

Monsieur Léon Reboisson le 9 août

Madame Suzanne Crégut le 26 juillet

Madame Gabrielle Aurier le 17 juillet

Monsieur Jean Dussaillant le 30 mai

Madame Elise Crégut le 18 mai

Madame Jeanne Marie Lavialle vve Fageol le 8 mai

Monsieur Michel Rispal le 2 avril

Monsieur Jean Martrou le 1<sup>o</sup> mars

Monsieur Anthony Cuzol, doyen de la commune, ancien conseiller municipal, le 19 février

## Naissance

Cloë Anna DEFLISQUE,  
le 31 décembre 2010

## Comité des Fêtes

Le bilan moral et financier de l'association est relativement bon pour l'année 2010 avec une bonne participation à l'ensemble des animations proposées.

Notons également que la nouvelle programmation lors de la fête patronale est, semble-t-il, plus appréciée.

L'assemblée générale ordinaire du Comité des Fêtes s'est tenue en fin d'année laissant place à quelques changements au sein du bureau désormais constitué comme suit :

Présidente : Catherine LAVIALLE

Trésorier : Robert FLAGEL

Secrétaire : Jérôme PARENT



**En 2011, le comité des fêtes vous donne rendez-vous :**

- **Le 1<sup>er</sup> mai** pour sa traditionnelle randonnée de printemps avec, le matin, visite du bourg et de la station d'épuration.
- **Le 18 juin** pour la Foire de la Loue
- **Les 29, 30 et 31 juillet** pour la fête patronale avec vendredi 29 juillet une étape du tour du Cantal Pédestre.
- **Le 13 août** pour le repas du comité des fêtes



**TOUR DU CANTAL PEDESTRE  
ETAPE A MARCHASTEL  
VENDREDI 29 JUILLET 2011**

## Repas du CCAS



Repas annuel offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux habitants de la commune de plus de 70 ans.



Concert de Flamenco à L'Escapade  
le 11 février dernier.

**Journal d'information édité par la municipalité de MARCHASTEL**  
**Directeur de publication<sup>4</sup> : Jean-Maurice EMORINE**  
**Rédaction et Mise en page : Jérôme PARENT**